

Fiche de Données de Sécurité

Primaire à l'eau partie B



Fiche du 18/7/2018, révision 6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: Primaire à l'eau partie B

Code commercial: Primaire à l'eau partie B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Durcisseur pour résine époxyde

Usages déconseillés :

Toutes les utilisations ne figure pas parmi les usages recommandés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Novo'résine

26 avenue de la Méditerranée

34110 Frontignan

1.4. Numéro d'appel d'urgence

PO.INT.ER SRL

Via Fontanelle,18 - 14107 Valfenera (AT) - ITALY

phone +39 0141 939068 fax +39 0141 681021

h8.30-h12.30 / h13.30-h17.30 du lundi au vendredi

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.

⚠ Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

⚠ Attention, Skin Sens. 1A, Peut provoquer une allergie cutanée.

⚠ Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

Fiche de Données de Sécurité

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver ... Soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P391 Recueillir le produit répandu.

Qualité spéciale:

Aucune

Contient:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine

N,N-dimethyl-1,3-diaminopropane

3,6-diazaoctane-1,8-diamine; triéthylènetétramine: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 95%	Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	CAS: 68082-29-1 EC: 500-191-5 REACH No.: 01-2119972320-44	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>= 2.5% - < 5%	N,N-dimethyl-1,3-diaminopropane	CAS: 109-55-7 EC: 203-680-9 REACH No.: 01-2119486842-27	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312  3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317  3.2/1B Skin Corr. 1B H314  3.8/3 STOT SE 3 H335
>= 0.5% - < 1%	3,6-diazaoctane-1,8-diamine; triéthylènetétramine	Numéro Index: 612-059-00-5 CAS: 90640-67-8 EC: 292-588-2	 3.2/1B Skin Corr. 1B H314  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.1/4/Dermal Acute Tox. 4

Fiche de Données de Sécurité

		REACH No.: 01- 2119487919 -13	H312 ⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
--	--	-------------------------------------	--

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Fiche de Données de Sécurité

- Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles
- Valeurs limites d'exposition DNEL
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine - CAS: 68082-29-1
Travailleur industriel: 3.9 mg/m³ - Consommateur: 0.97 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 1.1 mg/kg bw/d - Consommateur: 0.56 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux - Point final: 1
Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux - Point final: 1
Consommateur: 0.56 - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- 3,6-diazaoctane-1,8-diamine; triéthylènetétramine - CAS: 90640-67-8
Travailleur professionnel: 0.028 mg/cm² - Consommateur: 0.43 mg/cm² - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 0.57 mg/kg bw/d - Consommateur: 0.25 mg/kg bw/d - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 5380 mg/m³ - Consommateur: 1600 mg/m³ -

Fiche de Données de Sécurité

Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 0.41 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 20 mg/kg bw/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine - CAS: 68082-29-1

Cible: Acqua - valeur: 0.004 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 434.02 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 43.4 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 86.78 04

3,6-diazaoctane-1,8-diamine; triéthylènetétramine - CAS: 90640-67-8

Cible: Eau douce - valeur: 0.19 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.038 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 95.5 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 19.2 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 19.1 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Aspect et couleur:	liquido di colore ambrato	--	--
Odeur:	AMMONIAQUE	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH:	N.A.	--	--
Point de fusion/ congélation:	N.A.	--	--

Fiche de Données de Sécurité

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	124°C	--	--
Point éclair:	82 °C	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammation solides/gaz:	N.A.	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	0.97 g/cm3	--	--
Hydrosolubilité:	emulsionabile	--	--
Solubilité dans l'huile :	alcooli chetoni e idrocarburi aromatici	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	--	--
Température d'auto-allumage :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	N.A.	--	--
Propriétés explosives:	N.A.	--	--
Propriétés comburantes:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

Fiche de Données de Sécurité

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires (alcalis et terres alcalines), de réducteurs forts.
Peut générer des gaz toxiques au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.
Peut s'enflammer au contact d'agents d'oxydation forts.
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques sur le produit :
N.A.
Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine - CAS: 68082-29-1
 - a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 MGKGBW
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 MGKGBW
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Positif
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Positif
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Positif
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Négatif
 - g) toxicité pour la reproduction:
Négatif
- N,N-dimethyl-1,3-diaminopropane - CAS: 109-55-7
 - a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 922 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 4.31 mg/l - Durée: 4h
- 3,6-diazaoctane-1,8-diamine; triéthylènetétramine - CAS: 90640-67-8
 - a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1716 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 1465 mg/kg
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau Positif

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Fiche de Données de Sécurité

- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

EPAMIDE 307

a) Toxicité aquatique aiguë:

= - Remarques: WGK: 2

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine - CAS: 68082-29-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 10 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC100 - Espèces: Daphnie = 10 mg/l - Durée h: 24 - Remarques:

micro-organisme

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 4.34 ml/l - Durée h: 72

Point final: EC10 - Espèces: E = 130 mg/l - Durée h: 3

N,N-dimethyl-1,3-diaminopropane - CAS: 109-55-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 122 mg/l

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 59.5 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 53.5 mg/l - Durée h: 72

c) Toxicité pour les bactéries:

= 69.5 mg/l - Durée h: 17 - Remarques: Pseudomonas putida EC10

3,6-diazaoctane-1,8-diamine; triéthylènetétramine - CAS: 90640-67-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 330 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 31.1 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 20 mg/l - Durée h: 72

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine - CAS: 68082-29-1

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable - Test: N.A. - Durée: N.A. - %: N.A. - Remarques: N.A.

3,6-diazaoctane-1,8-diamine; triéthylènetétramine - CAS: 90640-67-8

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable - Test: N.A. - Durée: N.A. - %: N.A. - Remarques: N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine - CAS: 68082-29-1

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: N.A. N.A. - Durée: N.A. - Remarques: N.A.

3,6-diazaoctane-1,8-diamine; triéthylènetétramine - CAS: 90640-67-8

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: N.A. N.A. - Durée: N.A. - Remarques: N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

3,6-diazaoctane-1,8-diamine; triéthylènetétramine - CAS: 90640-67-8

Fiche de Données de Sécurité

- Mobilité dans le sol: Pas mobile - Test: N.A. N.A. - Durée: N.A. - Remarques: N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



- 14.1. Numéro ONU
ADR-UN Number: 3082
IATA-UN Number: 3082
IMDG-UN Number: 3082
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (fatty acids, c18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethy)
- IATA-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (fatty acids, c18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethy)
- IMDG-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (fatty acids, c18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethy)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
ADR-Class: 9
ADR - Numéro d'identification du danger :90
IATA-Class: 9
IATA-Label: 9
IMDG-Class: 9
- 14.4. Groupe d'emballage
ADR-Packing Group: III
IATA-Packing group: III
IMDG-Packing group: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Oui
IMDG-Marine pollutant: Marine Pollutant
Most important toxic component: Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR-Subsidiary risks: -

Fiche de Données de Sécurité

ADR-S.P.: 274 335 375 601
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (-)
IATA-Passenger Aircraft: 964
IATA-Subsidiary risks: -
IATA-Cargo Aircraft: 964
IATA-S.P.: A97 A158 A197
IATA-ERG: 9L
IMDG-EmS: F-A , S-F
IMDG-Subsidiary risks: -
IMDG-Stowage and handling: Category A
IMDG-Segregation: -

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Fiche de Données de Sécurité

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	3.4.2/1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	3.4.2/1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1A, H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Fiche de Données de Sécurité

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus.

Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.